FAC-4° 28543
Cacc
Fac
24206

NOUVELLES RÉFLEXIONS SUR LA NOUVELLE DIVISION DU ROYAUME,

Par M. Rabaut de Saint Etienne,
Membre du Comité de Constitution,

ADRESSÉES A SES COMMETTANS.

Tous les François ont reconnu l'utilité de la nouvelle Division du Royaume, que l'Assemblée Nationale a décrétée; et rien ne fait peut-être mieux l'éloge de notre Nation et de notre siècle, rien ne prouve mieux l'ascendant de la raison sur un Peuple rempli de patriotisme et de lumières, que l'universelle adhésion de toutes les parties de l'Empire à cette grande et universelle réforme. C'est par une suite de ce discernement rapide, de cette profonde sagacité, qui semblent tenir de

THE NEWBERRY LIBRARY

l'instinct, et qui caractérisent le Peuple François, qu'en un mois de temps, toutes les Provinces, toutes les Villes, tous les Citoyens, ont applaudi à ces Décrets régénérateurs qui substituent l'égalité politique de toutes les Villes et de toutes les portions du Royaume, au monstrueux et contradictoire amas d'inégalités, dont le temps, le hasard, les abus, les priviléges, la faveur ou le despotisme, avoient composé le chaos. Ce que Louis XIV n'auroit osé entreprendre, ce qu'il n'auroit pas pu exécuter, la Nation l'aura conçu, approuvé, exécuté dans l'espace de quelques mois. C'est que l'intérêt de tous est fait pour être senti et reconnu de tous; c'est que le despotisme commande, et que la raison seule persuade.

La timidité cependant s'étoit alarmée. Des Citoyens, honnêtes sans doute, mais foibles; cette classe d'hommes, utiles dans le cours paisible d'une Administration sagement ordonnée, mais embarrassans ou dangereux dans la manœuvre d'une révolution générale, s'effrayoient de la tempête; ils croyoient l'Assemblée Nationale entourée de débris dont aucune main ne sembloit pouvoir relever et mettre en ordre les matériaux; ils trembloient en la voyant porter d'un autre côté son bras destructeur; ils ne concevoient pas comment pourroit s'opérer ce déplacement total des hommes et des choses. L'antique et illusoire solidité des Provinces à priviléges, le régime arbitraire

des Pays d'Election, la chaîne de pouvoirs qui lie tous les Administrateurs les uns aux autres, cet entrelacis informe de Tribunaux de toute espèce dont la face de l'Empire est bizarrement couverte; une multitude d'hommes nés au sein des abus, alimentés par eux et intéressés, ce semble, à les maintenir; cet empire de l'usage que les hommes respectent aveuglément, comme ils font de tous les anciens pouvoirs; tout cela leur paroissoit autant d'obstacles insurmontables. Vous avez assez détruit, nous disoient-ils; c'est assez prononcer de ces Décrets faciles, qui n'ont pour but que de renverser. L'Etat est désorganisé: tous les pouvoirs sont suspendus, nulle autorité n'est respectée, la multitude commande, et personne n'obéit; craignez qu'en déplaçant tant d'intérêts depuis si long-temps établis, vous ne les souleviez tous ensemble, et que les mains mêmes que vous avez armées, ne renversent tout votre ouvrage.

Mais l'Assemblée Nationale qui, par la correspondance de tous ses Membres, connoît l'esprit de la Nation entière, ne s'est point effrayée de ces cris, et n'a point écouté ces timides et vulgaires conseils. Frappée de la multitude des abus contre lesquels chacun de nous avoit entendu, durant le cours de sa vie entière, de longues et inutiles réclamations, elle a pensé qu'il étoit indispensable de les couper par la racine; que puisque dans l'histoire de l'Empire, dans l'his-

toire entière de l'Univers, il ne s'étoit jamais présenté une circonstance pareille à celle-ci, il falloit en profiter ; que le mal ayant gagné toutes les parties de l'Etat, c'étoit un crime de se contenter de palliatifs ; que garder les abus, ce n'étoit faire autre chose que garder les abus ; et que chargée de faire le bonheur d'un Peuple, dont tous les établissemens existans consommoient le malheur, il falloit renouveler ce Peuple même, changer les hommes, changer les choses, changer les mots, et ramener les vrais principes, puisqu'il n'en étoit aucun dont on ne se fût écarté.

Ces mots tant répétés depuis six mois, de régénération, de restauration, ne sont point des mots vagues et insignifians : ils tiennent profondément à cette vérité, dont tous les François sont pénétrés, que quand un Empire est tombé dans l'avilissement au-dehors, quand il est en mépris à ses voisins, quand il est énervé par la mollesse, affoibli par le luxe, rongé par l'égoïsme, appauvri par le fisc, joué par des volontés arbitraires, méprisé de ceux-là mêmes qui le gouvernent et qui dédaignent et ses plaintes et son courroux ; il faut renouveler ce Peuple, le rajeunir, changer ses formes pour changer ses idées, changer ses Loix pour changer ses mœurs, et tout détruire, oui, tout détruire, puisque tout est à recréer.

Et je le demande aux François d'aujourd'hui : voudroient-ils être encore les François d'autrefois? Couverts de l'estime de l'Europe, auroient-ils honte de leur gloire? Mais puisqu'ils n'ont pu parvenir à cet état de renaissance, que par cette générale destruction dont quelques hommes encore cherchent à l'alarmer, puisque ce que l'on a détruit étoit ce qu'il falloit détruire, qu'ils ferment l'oreille à de vaines clameurs, et qu'ils n'aient pas la foiblesse de reculer à l'aspect de leur propre ouvrage.

Une observation n'a point échappé à l'Assemblée Nationale; c'est la connoissance du caractère François, qui s'est montré avec éclat dans l'Assemblée même. Prompt à concevoir, prompt à exécuter, impatient de jouir, le François n'a pas plutôt vu le but, qu'il brûle d'y atteindre. Les obstacles sont pour lui des moyens, les résistances des motifs, et les digues que l'on oppose à ce torrent, ne servent qu'à accroître son impétuosité.

Un tel Peuple ne devoit pas être conduit comme un autre. La lenteur du Conseil et la méditation profonde des moyens, l'auroient endormi dans l'inertie. Trop de réflexions sont trop d'ennui. L'éloquence est hors de saison. On menoit les Athéniens avec des paroles; le François actif veut agir : impatient, il veut des faits; tout ce qui l'arrête trop long-temps, l'aigrit ou le dégoûte,

et il passe subitement à d'autres objets qui puissent exercer son infatigable activité. Des observateurs superficiels ont cru qu'il étoit changeant et volage ; je viens d'indiquer la cause de cette erreur. Le François abandonne l'objet qu'il ne peut pas remplir, lorsque son coup-d'œil rapide et sûr lui fait voir qu'il est plus sage d'y renoncer : il s'y attache obstinément, tout le temps où son activité peut y être exercée. Il quitte un objet plutôt qu'un autre Peuple, parce qu'il l'a plutôt épuisé : cette différence tient à la promptitude de sa sagacité et à l'impétuosité de son caractère.

Cette réflexion, qui devroit elle-même me servir de motif à l'abréger, mais que je n'ai pas le temps de resserrer, n'est cependant pas inutile; elle sert à expliquer la conduite de la partie de l'Assemblée qui, dès les commencemens, s'est montrée populaire. Elle prouve combien se sont abusés ceux qui ne vouloient pas la révolution. Elle montrera, dans les Provinces, à ceux qui ne savent pas marcher à la cadence commune, qu'ils doivent renoncer à opposer des obstacles à une révolution très-avancée. Les François vouloient la liberté; il falloit la leur laisser prendre.

Ce n'est donc pas de ceux qui ont renversé les barrières qu'il faut se plaindre ; c'est de ceux qui les ont posées. Sans ces obstacles que la violence a mis à la révolution, et dont le temps a

découvert le ridicule, ceux qui ont opposé des digues au torrent, ne se plaindroient pas de ce qu'ils les a emportées. Ils font de grands reproches de ce qu'on a détruit la maison, au lieu de la réparer ; mais pourquoi n'ont-ils pas voulu qu'on en fît seulement la visite ?

L'organisation des Assemblées Municipales, que l'Assemblée Nationale vient de décréter, prouve qu'elle peut créer quand la malveillance veut bien lui en laisser le loisir, et même quand elle ne le veut pas. La nouvelle Division du Royaume qui vient d'être terminée, est désormais une base solide sur laquelle va s'établir l'égalité des droits de tous les Citoyens. C'est dans ces Départemens d'une étendue modérée, que tous les hommes vont être placés, tous les droits conservés, toutes les plaintes entendues, toutes les forces distribuées ; c'est-là, que par une administration facile, dont tout Citoyen aura en quelque manière la surveillance et la censure, et que les opérations du fisc et l'arbitraire des Ordonnances ne pourront plus obscurcir, des hommes choisis par le Peuple lui-même seront chargés de la gestion de ses intérêts.

Qu'il se défie maintenant, ce Peuple immense, dont l'Assemblée Nationale a toujours eu en vue le bonheur, qu'il se défie des obstacles que l'on chercheroit à mettre au cours de ces utiles opérations, et sur-tout qu'il prenne garde de ne pas y en mettre lui-même.

Aussitôt que les citoyens ont été instruits de la division prochaine en Départemens et en Districts, ils ont saisi les avantages de cette grande et simple opération ; mais bientôt l'intérêt particulier d'une multitude de villes, ou, si l'on veut, leurs droits et les avantages publics qu'elles ont cru voir dans leur situation, leur ont fait souhaiter de devenir Chefs-lieux, si ce n'est de Département, au moins de District ; les demandes, les réclamations se sont multipliées ; les Adresses, les Députés sont arrivés en foule de toutes les parties du Royaume ; en sorte que, si le Comité eût accueilli chaque demande sans examen, il n'y auroit plus eu de mesure dans la distribution, plus d'égalité dans les parties : les Départemens et les Districts se seroient multipliés à l'infini, sans règle et sans proportion, et le Comité seroit devenu injuste par l'excès même de la justice. Tels sont donc les heureux effets de la liberté et de l'égalité : telle est l'émulation qu'elles excitent. Tous veulent profiter des avantages communs ; et plusieurs lieux, qui gémissoient ci-devant dans l'obscurité, ou qui languissoient sous une autorité arbitraire, renaissent à cette vie nouvelle, et réclament hautement ce qu'ils estiment être leurs droits.

Tous, cependant, ont été entendus ; toutes les localités ont été scrupuleusement étudiées,

toutes les convenances consultées, tous les droits soigneusement pesés; et l'on peut dire, avec assurance, qu'il n'est pas une petite ville, pas un village, dont on n'ait tâché d'établir les rapports avec ses voisins, avec autant d'exactitude, que s'il eût été le seul dont on eût dû s'occuper. Deux mois entiers, d'un travail continué bien avant dans la nuit, ont été consacrés à cet examen; et, malgré l'urgence des circonstances, malgré l'impatience de la Nation elle-même, malgré cette apparence de jalousie qui sembloit naître entre des villes voisines, malgré les fausses terreurs que l'on cherchoit à faire naître sur les suites de ces rivalités, on a cru ne devoir jamais s'écarter de ce principe : que, puisque cette grande opération se faisoit pour le bonheur des peuples, il falloit examiner toutes les demandes; que, puisqu'on la faisoit pour la postérité et pour le bonheur des enfans, il falloit écouter les pères.

Enfin, la Division a été définitivement arrêtée; mais ce n'est pas, sans doute, avec une telle rigidité que, pour quelques détails de circonstances locales, il n'y ait lieu d'entendre les réclamations qui pourroient être portées aux législatures suivantes. Si les peuples, qui ont chargé leurs Députés du glorieux emploi de rompre leurs fers et de leur donner une cons-

titution nouvelle, s'ils ont observé les pénibles circonstances où nous avons été placés; s'ils considèrent combien est vaste la carrière qu'ils nous ont eux-mêmes ouverte, et combien de travaux à-la-fois sont imposés à leurs Représentans, ils nous sauront gré peut-être de la confiance et du zèle, qu'au milieu de tant d'autres méditations, nous avons mis à cette opération particulière, ou du moins ils en supporteront les imperfections passagères, et qu'il est si facile de redresser avec le temps.

Mais, pour ces imperfections, pour quelques droits à réclamer, pour quelques convenances ou quelques prétentions qui seront aisément jugées par nos successeurs, que les peuples ne cherchent pas à troubler l'ordre immense qui, dans peu, va s'établir par-tout à-la-fois! Qu'ils se défient de ceux qui, pour déranger cette vaste opération, voudroient exciter des jalousies particulières! qu'ils se rappellent les victoires qu'eux-mêmes ont remportées sur la malveuillance, et l'adresse avec laquelle ils ont évité les piéges qui déja leur ont été tendus.

Placés au centre des évènemens, au rendez-vous de tous les rapports politiques, au foyer d'où se répandent la chaleur et l'activité générales, nous pouvons avertir les peuples de tous les obstacles qu'on voudroit mettre encore à leur liberté; ils ne nous ont pas seulement

chargés de travailler pour eux, mais encore de veiller pour eux. Eh bien ! qu'ils nous écoutent avec cette confiance que notre vigilance nous a, sans doute, méritée.

Peuples, on vous attend à l'organisation des Municipalités, à la distribution des Départemens et des Districts. C'est là qu'on espère de vous diviser contre vous-mêmes ; on compte que l'intérêt particulier vous fera oublier l'intérêt public. On croit que les rivalités des villes désuniront les citoyens ; que celles qui se croiront méprisées, arrêteront, par jalousie, l'organisation générale : on se flatte de vous voir déchirer réciproquement. Ces armes que vous avez prises pour la liberté, on croit que vous vous en servirez pour favoriser la licence ou l'intérêt particulier ; on compte que, dans l'intérieur de vos villes, ceux qui avoient la douce habitude de l'autorité, favoriseront ces tumultes ; que les fausses et injurieuses alarmes de ceux qui avoient acheté le droit de vous gouverner, ajouteront au désordre ; que ceux qui se croient injustement dépouillés, se jetteront dans la mêlée, ou vous travailleront sourdement pour vous brouiller et vous détruire, et que de cette multitude de tempêtes locales, naîtra un bouleversement général.

Vaine espérance ! triste et déplorable ressource de l'aristocratie au désespoir ! Quand vous auriez

la foiblesse de vous étonner de ces terreurs, vos Représentans ne l'auront pas, et ils persévéreront avec courage à remplir l'honorable tâche que vous leur avez prescrite. Ce ne sont pas eux, cependant, qui douteront de votre persévérance, et qui pourront craindre que vous renonciez au fruit de leurs travaux, au moment même de le cueillir. L'esprit public s'est emparé de tous les François ; le titre de Citoyen, mot nouveau dans notre langue, comme les idées qu'il représente sont nouvelles dans cet Empire, le titre de Citoyen fait maintenant vôtre gloire : dans cette désorganisation apparente de tous les pouvoirs, au sein de ces erreurs d'esprits, ou animés ou inquiets, qui cherchent autour d'eux l'autorité égarée, au milieu de cette apparence de désordre, il règne un ordre cependant ; une autorité réelle domine et fait entendre ses loix ; c'est l'autorité sainte du bien public ; c'est le sentiment et le besoin de l'ordre ; c'est la voix sacrée de l'intérêt général, et l'espoir de la liberté.

Si les peuples sont animés de ces espérances, celles de l'Assemblée Nationale ne seront pas déçues. Mais que les Citoyens aient soin de se garder d'eux-mêmes, de leurs passions, de leurs rivalités, et de ces intérêts particuliers, le plus souvent mal entendus, que l'on pourroit appeler l'amour-propre des villes. Elles ont toutes adhéré à la destruction des Corps ; qu'elles prennent

garde de ne pas devenir Corps elles-mêmes. Elles ont rompu la jalousie et l'esprit des Provinces, qu'elles ne leur substituent pas la jalousie des Cités. Elles ont voulu qu'il n'y eût plus en France que des François, qu'elles ne descendent pas de la dignité de ce nom devenu glorieux par elles, pour borner leurs vues à la petite enceinte de leurs murs.

Un Empire aussi vaste ne pouvoit être gouverné par une volonté simultanée ; il falloit une division de ses parties ; mais la Division n'est pas une scission ; les Membres d'un Corps lui appartiennent toujours, quoique distincts les uns des autres ; les Départemens, séparés par la nature, sont réunis par l'intérêt commun ; administrés par le même régime, objets des mêmes soins, contribuant également à la représentation la plus parfaite qui fut jamais, aucune partie de l'Empire ne pourra échapper à la vigilance générale, ni redouter d'être sacrifiée.

Peut-être portons-nous trop loin des précautions qui véritablement sont bien plus grandes que nos craintes. Mais nous devons compte de tout aux peuples qui nous ont commis, de tout, même de nos plus légères sollicitudes ; et il nous est permis peut-être, en les invitant à élever l'édifice dont l'Assemblée Nationale leur a tracé le plan, de nous défier de tout ce qui pourroit arrêter l'exécution de cet ouvrage.

Les plus petites villes ont présenté des Adresses ; toutes avoient l'ambition louable d'attirer dans leur sein quelque branche de l'Administration : plusieurs seront trompées dans leurs espérances. Mais l'Assemblée Nationale a toujours eu pour but de vivifier avec égalité toutes les parties du Royaume, de semer par-tout les germes de la liberté, de former des hommes par-tout, en appelant à concourir à la chose publique le plus grand nombre possible de citoyens. Tous seront rapprochés de leurs Administrateurs ; on n'ira plus chercher au loin la justice, la justice, c'est-à-dire, la répartition du droit de chacun. Avec quel scrupule n'a-t-on pas calculé les dépenses et les pas que l'on vouloit épargner aux peuples, vérifié l'existence des communications, étudié les difficultés, évité les obstacles, consulté les mœurs et les habitudes, et rassemblé les lumières qu'ont dû fournir un si grand nombre de Représentans arrivés de toutes les parties du Royaume ?

Si, malgré tant de soins, il est encore des lieux qui gardent leurs prétentions, et qui se plaignent d'avoir été négligés, qu'ils rendent justice aux hommes impartiaux chargés de ce pénible travail ; qu'ils se soumettent aux Décrets de l'Assemblée ; qu'ils réservent à des temps plus calmes, à une législature moins traversée, des représentations qui seront toujours entendues ; et qu'ils se gardent bien, pour des intérêts

qu'ils s'exagèrent peut-être, et pour leur avantage particulier, de troubler l'organisation générale, et de s'exposer à en perdre eux-mêmes les fruits.

Tel est cependant l'avantage de la nouvelle Division, qu'il n'est point de ville un peu importante, qui n'y ait obtenu quelque administration, ou qui n'ait lieu d'espérer quelque établissement propre à réveiller son activité. Quatre-vingt-cinq villes porteront incontestablement le titre de Chefs-lieux de Département. Les localités ou l'égalité des avantages feront peut-être accorder à quelques autres la faculté d'alterner. La liberté de ne pas placer les autres établissemens dans les mêmes lieux, appellera plusieurs villes à les recevoir. Cinq ou six cents autres villes moins importantes, deviendront Chefs-lieux de Districts ; quelques autres recevront des Siéges de Justice ; les Communautés réunies en cantons auront vraisemblablement des Juges de paix ; et l'administration et les loix faisant couler leur influence jusques dans les campagnes, tous les Citoyens utiles qui les cultivent, s'appercevront qu'ils ont été l'objet de l'attention de l'Assemblée, et que c'est d'eux précisément qu'on a voulu se rapprocher. Peuples, jetez les yeux derrière vous, rappelez-vous ce que vous étiez naguère, et voyez si

Y88

vous voulez profiter des avantages qu'on vous destine ; et jugez ceux qui, par des insinuations artificieuses, chercheroient à vous en priver !

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 1790.